

# PARIS - PARIS - PARIS - PARIS -

## SOCIÉTÉS

### PROJETS DE FUSIONS OU SCISSIONS

05/11/2021

565832

#### AFA Danse

Société à responsabilité limitée (SARL), au capital de 10 000 €  
Siège social : **39 rue de Babylone 75007 Paris**  
903 525 731 RCS de Paris

#### Avis d'apport partiel d'actif

(article R 236-2 du code de commerce)

#### Entités participantes :

**Société bénéficiaire : AFA Danse**, Société à Responsabilité Limitée (SARL), au capital de 10 000 €, dont le siège social est 39 rue de Babylone 75007 Paris, enregistrée au RCS de Paris sous le n° 903 525 731, n° SIRET 903 525 731 00019

**Association apporteuse : Académie franco-américaine de danse de Paris (AFA – Danse de Paris)**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de Police de Paris le 22 mai 2018 sous le n° W751244697, dont le siège social est 39 rue de Babylone 75007 Paris, n° SIRET 84131346300025

#### Désignation et évaluation de l'actif et du passif transmis ainsi que des engagements souscrits

Les éléments d'actif et de passif transmis sont les suivants :

#### ACTIFS APPORTES :

Actif incorporel (clientèle)	10.000	
Agencements, travaux	82.204	valeur brute
Agencements, travaux	- 16.180	Amortissements cumulés
Dépôt et cautionnement	15.250	
Parts Crédit Mutuel	15	
Disponibilités	27.107	
Compte à terme	14.460	
Charges constatées d'av.	5.270	

**TOTAL ACTIFS APPORTES 138.126**

#### PASSIFS APPORTES :

Provision risques et ch.	28.409
Prêt reçu (non bancaire)	26.835
Dettes fournisseurs	59.797
Produits constatés d'av.	18.085

**TOTAL PASSIFS APPORTES 133.126**

**ACTIF NET APORTE 5.000**

Rémunération de l'apport

L'association apporteuse bénéficiera en rémunération de son apport, de 5 000 parts à leur valeur nominale de 1 € de la société bénéficiaire, laquelle procédera à une augmentation corrélative de son capital.

La réalisation de l'apport aura un effet au rétroactif au 1er septembre 2021.

#### Prime d'émission

Il n'est pas prévu de prime d'émission

#### Dates d'arrêté du projet et de dépôt au Greffe

Le projet d'apport partiel d'actif a été arrêté par le Conseil d'Administration de **AFA – Danse de Paris** et la Gérance de **AFA Danse** le 15 09 2021

Le projet a été déposé au Greffe du tribunal de commerce de Paris le 05 11 2021

Fait à Paris Le 04/11/2021, La Gérance